

Le 23 octobre, j'ai sollicité les communes et intercommunalités des Pyrénées-Orientales pour délibérer sur la demande de prorogation de la DUP du 16 juillet 2008 portant mise à deux fois deux voies de la RN 116 entre Ille sur Têt et Prades, l'autorité préfectorale ayant confirmé qu'elle ne la demanderait pas.

Si nous n'obtenons pas la prorogation de cette DUP, cela signifie clairement, l'abandon définitif du projet, véritable catastrophe pour le développement économique de notre département et la sécurité des usagers utilisant la RN 116.

Suite au courrier que j'ai adressé à tous les maires et présidents d'intercommunalité du département, je me réjouis de constater qu'aujourd'hui plus de 80 communes ont déjà délibéré. La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne et le Conseil Départemental des Pyrénées- Orientales ont également manifesté leur intérêt en délibérant ou en rédigeant une motion.

Les annonces de Madame Elisabeth Borne, Ministre des Transports, à l'occasion de sa venue à Prades lundi 27 novembre, ne seront jamais que des solutions de remplacement et ne seront pas à la hauteur de cet enjeu.

Nous continuons le combat, car la meilleure façon pour ne rien obtenir c'est de ne pas se battre jusqu'au bout. La prorogation de cette DUP devrait produire ses effets immédiats, quand bien même pourrait elle être réalisée par tranches en fonction des financements obtenus, ce qui n'est pas le cas des alternatives proposées.

Aussi, forts de l'implication de tous les élus locaux, nous demanderons officiellement, dès le début de l'année 2018 la prorogation de la DUP.